

## **COMMUNE DE FONTET**

### SÉANCE DU 04 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 04 du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

**Présents** : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, BERGADIEU, BENTEJAC, JALLON, LAFINEUSE et LAOUÉ

**Pouvoir** : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à Mme FRANCESCHET

**Excusés** : MM MME ROUZIÉ, PITOUX et ZANELLO

**Secrétaire de séance** : Mme BERGADIEU

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Délibération approbation Compte de Gestion
- Délibération approbation Compte Administratif
- Délibération affectation des résultats
- Renouvellement contrat CAE
- Création emploi saisonnier Régisseur Pavillon
- Création emplois saisonniers agents Pavillon
- Création emploi saisonnier BNSSA
- Tarif stationnement 2020
- Approbation reprise concessions en état d'abandon
- Convention fauchage CDC
- Installation exploitation de méthanisation à Aillas
- Projet chantier naval
- Organisation élections municipales
- Divers

Monsieur le Maire accueille avec plaisir les six personnes dans le public et leur demande de respecter le silence pendant la tenue des débats. Une première en six ans de mandat...

### **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 26 NOVEMBRE 2019**

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion établi par la Trésorerie et qui est

conforme aux résultats du Compte Administratif, aux membres présents :

<b>Résultat de la Section de Fonctionnement</b>		<b>Résultat de la Section d'Investissement</b>	
Dépenses :	580 410.95	Dépenses :	185 240.62
Recettes :	1 026 768.36	Recettes :	171 281.62
Résultat : excédent	446 357.41	Résultat : déficit	13 959.00

Résultat global : excédent 432 398.41

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de 2019, **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion tel que présenté par Monsieur le Maire.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif par chapitres et par articles aux membres présents :

<b>Résultat de la Section de Fonctionnement</b>		<b>Résultat de la Section d'Investissement</b>	
Dépenses :	580 410.95	Dépenses :	185 240.62
Recettes :	1 026 768.36	Recettes :	171 281.62
Résultat : excédent	446 357.41	Résultat : déficit	13 959.00

**Résultat global : excédent 432 398.41**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la Salle du Conseil.  
Monsieur Philippe Jallon, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de 2019, **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif tel que présenté par Monsieur le Maire.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, **DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement :	56 897.85
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	389 459.56
Excédent de fonctionnement cumulé :	446 357.41
Déficit d'investissement :	13 959.00
Un déficit des restes à réaliser :	0.00
Besoin réel de financement :	13 959.00
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	446 357.41
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	13 959.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	432 398.41
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	13 959.00

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) arrive à échéance début mai et que ce dispositif est désormais remplacé par le CUI (Contrat Unique d'Insertion). Un PEC (Parcours Emploi Compétence) a été mis en place pour permettre à l'agent de se former tout au long du contrat.

Monsieur le Maire explique que le contrat pourra être renouvelé, dans les mêmes conditions d'aide et d'exonération de certaines charges, sous la forme d'un contrat d'une durée de six mois, jusqu'à la date de départ en retraite de l'agent concerné

Monsieur le Maire propose donc de renouveler le contrat de l'agent dans le cadre du dispositif du CUI pour six mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de prolonger ce contrat pour une durée de six mois et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **CRÉATION EMPLOI SAISONNIER RÉGISSEUR PAVILLON D'ACCUEIL**

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'employer une personne pour régir le Pavillon d'accueil durant la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de recruter un agent non titulaire saisonnier pour exercer des fonctions correspondantes à un besoin saisonnier sur la Base de Loisirs - Halte Nautique pour régir le Pavillon d'Accueil pour la période allant du 11 avril au 11 octobre 2020.

La rémunération de l'agent sera calculée à l'indice brut 244 / indice majoré 309 sur la base de 35 heures hebdomadaires annualisées.

## **CRÉATION EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'employer des personnes pour assurer l'accueil et le service au Pavillon d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de recruter des agents non titulaires saisonniers pour exercer des fonctions correspondantes à un besoin saisonnier sur la Base de Loisirs - Halte Nautique pour le Pavillon d'Accueil pour la période allant du 04 juillet au 30 août 2020.

La rémunération des agents sera calculée à l'indice brut 244 / indice majoré 309 sur la base de 35 heures hebdomadaires annualisées.

## **CRÉATION EMPLOI BNSSA**

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'employer des agents saisonniers possédant le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique pour assurer la surveillance de la zone de baignade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de recruter un agent non titulaire saisonnier possédant le BNSSA pour exercer les fonctions de surveillant de

baignade sur la Base de Loisirs - Halte Nautique pour la période allant du 04 juillet au 30 août 2020.

La rémunération de l'agent sera calculée à l'indice brut 374 / indice majoré 345.

## **TARIFS STATIONNEMENT 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Malirat pour évoquer ce dossier. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année encore, à l'exception de la régularisation des tarifs de collecte des ordures ménagères pour les résidents. Il propose donc les tarifs suivants :

Bateaux de passage : forfait journalier 11 €

### **Tarifs non-résidents :**

Bateaux de moins de 5 m : 443 € / an

Bateaux de 5 m à 6,99 m : 552 € / an

Bateaux de 7 m à 8,99 m : 608 € / an

Bateaux de 9 m à 10,99 m : 745 € / an

Bateaux de 11 m à 12,99 m : 789 € / an

Bateaux de 13 m à 14,99 m : 829 € / an

Bateaux de 15 m à 17,99 m : 898 € / an

Bateaux de plus de 18 m : 1 521 € / an

Consommation électrique en plus.

### **Tarifs résidents :**

Bateaux de moins de 5 m : 412 € / an

Bateaux de 5 m à 6,99 m : 514 € / an

Bateaux de 7 m à 8,99 m : 566 € / an

Bateaux de 9 m à 10,99 m : 693 € / an

Bateaux de 11 m à 12,99 m : 734 € / an

Bateaux de 13 m à 14,99 m : 771 € / an

Bateaux de 15 m à 17,99 m : 836 € / an

Bateaux de plus de 18 m : 1 416 € / an

Consommation électrique en plus.

Forfait collecte ordures ménagères :

-1 personne : bac de 90 litres : 187,01 € / an (162,72 € en 2019)

-2 personnes : bac de 120 litres : 208,40 € / an (181,33 € en 2019)

### **Aire de stationnement camping-cars :**

Les tarifs de l'aire de stationnement restent inchangés pour 2020 :

Forfait journalier camping-car 10 € dont taxe de séjour 0,60 € (eau, électricité, vidange)

Forfait mensuel 250 € dont taxe de séjour 18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les tarifs proposés.

## **APPROBATION REPRISE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile Franceschet pour évoquer ce dossier. Elle informe le Conseil que la Commune est arrivée au terme de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon qui avait démarré en 2016.

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur la reprise par la Commune des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, le 10 octobre 2016 et le 05 mars 2020, dans les conditions prévues à l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la Commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

## **CONVENTION FAUCHAGE CDC**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose des moyens humains et matériels pour réaliser des travaux de fauchage et de faucardage, pour le compte de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde (CDC) sur les voies d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la CDC propose le renouvellement de la convention de mise à disposition de service communal pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire. Cette convention est proposée par année civile à partir du 01/01/2020, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Ayant décidé de faire le fauchage et le faucardage des voies communautaires par les moyens humains et matériels de la Commune, cette convention doit être signée afin de fixer les modalités de la mise à disposition du service voirie qui prévoit notamment les conditions de remboursement par la CDC bénéficiaire du service des frais de fonctionnement.

La commune refacturera annuellement le service 450 euros du kilomètre entretenu pour le compte de la communauté de communes, soit un montant annuel de 4 112.10 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service communal pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire avec la CDC ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

## **INSTALLATION EXPLOITATION DE METHANISATION A AILLAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'un projet d'exploitation de méthanisation par la Société Mélusine sur la commune de Aillas et pour lequel la commune de Fontet est sollicitée pour émettre un avis.

Les membres évoquent les possibles nuisances d'une telle installation. Il est à mentionner que la production d'ENR est une bonne chose pour la transition énergétique indispensable à notre avenir et permet aux exploitations agricoles de nouveaux débouchés et revenus, et surtout la possibilité, avec la méthanisation, de pouvoir recycler in situ les déchets générés par l'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à cette installation.

### **PROJET CHANTIER NAVAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil du rendez-vous qu'il a eu en Mairie avec Monsieur Roumat qui devait acquérir le chantier naval de Fourques-sur-Garonne. Le projet entre Val-de-Garonne Agglomération, VNF et Monsieur Roumat ne peut se réaliser et Monsieur Roumat, à la recherche d'un nouveau lieu stratégique, souhaiterait se porter acquéreur des parcelles cadastrées ZM 35 et 36 afin d'y créer son entreprise. Celle-ci nécessiterait un accès direct à la Base de Loisirs afin d'utiliser la cale de mise à l'eau pour sortir les bateaux de l'eau et les y remettre.

Les membres du Conseil, bien que trouvant l'initiative judicieuse par rapport à l'emplacement, évoquent le problème d'éventuelles nuisances dues au bruit des engins, aux va-et-vient, à la problématique d'emprunter la piste cyclable et de circuler sur le parking de la Base de Loisirs avec tracteur et remorque (poids bateaux > 16 tonnes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à cette installation.

### **DIVERS**

OUVRAGES DE M. MEYRA : Madame Valérie Bergadieu fait part de son souhait que soient répertoriés et conservés en Mairie les ouvrages gracieusement offerts à la Commune par Messieurs Guy Meyra et Jean-Christophe Gibert, et mis à disposition des administrés. Une communication sera par ailleurs faite pour informer les Fontésiens de cette décision du Conseil. Ces ouvrages sont :

- "Le Canal Latéral *de 1828 à nos jours*" Bief 49 - 2004
- "Secrètes émotions des formes" - 2004
- "Fonte : de Marie à Marianne" - 2005
- "L'Art sacré" - 2005
- "Jean Harley" "Le poète en sabots" 2005
- "Pierres et Hommes" - 2008
- "De Tamadis au Bois-Majou" - 2008
- "Mémoires urbaines - 2009
- "Insolites Pérégrinations 2001-2009"

*(Sous formes de livres reliés, brochures ou cédérom)*

MUSÉE DES ALLUMETTES : Madame Valérie Bergadieu souhaiterait que la Commune poursuive le fleurissement des parterres du Musée.

FIN DE MANDAT : Monsieur le Maire remercie les membres présents pour ces six années de mandat passées à travailler dans l'intérêt général de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.